

11 NOV 1952



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALE

A/C.4/210

7 novembre 1952

ORIGINAL : FRANCAIS

Septième session  
QUATRIEME COMMISSIONCOMMUNICATIONS REÇUES DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE  
ET RELATIVES A L'AUDITION ACCORDEE A L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Note du Secrétaire général : Conformément à la décision prise par la Quatrième Commission le 6 novembre 1952, à sa 265ème séance, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de la Quatrième Commission les communications reçues au sujet de :

Ces communications consistent, d'une part, en 63 câbligrammes s'associant aux protestations de l'Assemblée territoriale (A/C.4/213 et Rev. 1) et déclarant que Monsieur Ruben Um Nyobe n'est pas qualifié pour parler au nom des populations camerounaises et; d'autre part, en trois lettres et deux câbligrammes protestant contre l'opposition exprimée par l'Assemblée territoriale à l'audition de Monsieur Ruben Um Nyobe, secrétaire général de l'Union des populations du Cameroun.

Ces deux catégories de communications font respectivement l'objet des Parties A et B de ce document.

A. TELEGRAMMES PROTESTANT CONTRE L'AUDITION  
ACCORDEE A L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

I

SANGMELIMA 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES NEW-YORK

PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE DESIGNATION UM NYOBE REPRESENTER CAMEROUN  
COMMISSION TUTELLE  
SECTION EVOLUTION SOCIALE CAMEROUN SANGMELIMA

II

YACONDE 1 NOVEMBRE 1952

UNATIONS 4e COMMISSION NEW-YORK

RAISON LIBERTES HUMAINES EDICTEES ET PROTEGEES PAR DECLARATION DROITS L'HOMME  
PROCLAMES PAR ONU ET PAR CONSTITUTION FRANCAISE 1946 SECTION SOCIALISTE SFIO  
SANGMELIMA VOUS ADRESSE PROTESTATION INDIGNEE MAIS ENERGIQUE ET S'ELEVE AVEC FORC  
CONTRE DESIGNATION UM NYOBE RUBEN CHEF UPC COMME REPRESENTANT INTERET CAMEROUNAIS  
ASSEMBLEE GENERALE ONU STOP INTRESSE N'ETANT PAS ELU PEUPLE N'A AUCUNE QUALITE  
POUR TRAITER AVEC ONU AU NOM POPULATIONS CAMEROUN STOP MOTION PROTESTATION SUIT  
SECTION SFIO SANGMELIMA

III

SANGMELIMA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES NEW-YORK

FORMONS OPPOSITION RESPECTUEUSE MAIS FORMELLE AUDITION UM NYOBE ELEMENT NON  
REPRESENTATIF  
SOCIALISTES SFIO SANGMELIMA

IV

SANGMELIMA 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES NEW-YORK

NOUS OPPROPRIONS RIGOREUSEMENT AUDITION UM NYOBE ELEMENT NON REPRESENTATIF  
SECTION BLOC DEMOCRATIQUE SANGMELIMA

V

SANGMELIMA 2 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE NATIONS UNIES NEW-YORK

SOMMES ACCORD AVEC ASSEMBLEE TERRITORIALE CAMEROUN POUR REFUSER AUDITION

UM NYOBE ELEMENT NON REPRESENTATIF RESPECTS  
SECTION ASSOCIATION CHEFS AFRICAINS SANGMELIMA

VI

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT 4e COMMISSION ORGANISATION NATIONS UNIES NEW-YORK

NOUS OPPOSONS ENERGIQUEMENT AUDITION UM NYOBE QUI REPRESENTE PAS POPULATION  
NOTRE REGION.  
SACK VICE PRESIDENT ESOCAM, EDEA

VII

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ORGANISATION NATIONS UNIES NEW-YORK

POPULATION ENTIEREMENT OPPOSEE AUDITION UM NYOBE NON QUALIFIE REPRESENTER  
SANAGA MARITIME  
BIMAI REPRESENTANT BASSA, EDEA

VIII

EDEA 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

UM NYOBE NON MANDATE PAR POPULATION NDOGBIANCA IMPOSSIBLE PARLER EN NOTRE NOM  
BOU FELIX CHEF SUPERIEUR TRIBU NDOGBIANCA

IX

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

REFUSONS UM NYOBE NOUS REPRESENTER ONU  
OYOLO CHEF YAMBASSA, EDEA

X

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

OPPOSITION ENERGIQUE CONTRE AUDITION UM NYOBE NE REPRESENTANT PAS POPULATION  
LOUNGAHE  
NGOSSO CHEF SUPERIEUR

XI

EDEA 2 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION (PRESIDENT FOURTH COMMISSION)

NEW-YORK (UNITED NATIONS)

CHEFS NOTABLES DELEGUES PAR POPULATION SUBDIVISION BABIMBI REPRESENTANT 50.000 HABITANTS PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE INVITATION REPRESENTANT UPC NEW-YORK STOP UM NYOBE PAS QUALIFIE PARLER NOM POPULATION BABIMBI SIGNATURES MAHOP BIBOUM BINENG BASSEGA IMANDY BELLE BASSAM

XII

EDEA 1 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE AUDITION ONU UM NYOBE AUCUNE QUALITE POUR REPRESENTER PLANTEURS NOTABLES CANTON BIKOK HONDT PLANTEUR

XIII

YAOUNDE 1 NOVEMBRE 1952

SECRETAIRE GENERAL DEPARTEMENT TUTELLE FLUSHING MEADOWS NEW-YORK

BLOC DEMOCRATIQUE CAMEROUNAIS PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE INVITATION REPRESENTANT PARTI POLITIQUE DIT UNION POPULATION CAMEROUNAISE STOP PARTI POLITIQUE NE COMPORTANT AUCUN TITRE POUVANT REPRESENTER MASSES CAMEROUNAISES STOP COPIE MOT ADRESSEE MISSION VISITE CONSEIL TUTELLE ACTUELLEMENT AU CAMEROUN PRESIDENT SAKOUMA

XIV

NGAOUNDERE 2 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

FONCTIONNAIRES AFRICAINS SERVICE NGAOUNDERE PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE DEPART UM NYOBE STOP PETITIONS SUIVRONT KOENN ALBERT ET NANA DJAFAROU

XV

NKONGSAMBA 1 NOVEMBRE 1952

CONSEIL TUTELLE FLUSHING MEADOWS NEW-YORK

ESOCAM REUNION PLENIERE PROTESTE AVEC ENERGIE CONTRE CONVOCATION CONSEIL TUTELLE PRESIDENT UPC NON MANDATE PAR POPULATION CAMEROUNAISE ET NON REPRESENTANT

INTERETS ET OPINION POPULATION CAMEROUNAISE  
MANGOUA PRESIDENT ESOCAM BP 74 NKONGSAMBA

XVI

EBOLOWA 31 OCTOBRE 1952

DELEGUE EVOLUTION SOCIALE CAMEROUNAISE PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK  
ADHERENTS MOUVEMENT ESOCAM REGION BOULOUE REUNIS CE JOUR EBOLWA S'ELEVENT  
CONTRE DECISION NATIONS UNIES CONVOQUER NEW-YORK SECRETAIRE GENERAL UPC UM NYOBE  
STOP INTERESSE SEULEMENT HABILITE EXPOSER THESES KOMINFORM STOP DEMANDE RESPECT  
PAR ASSEMBLEE PRINCIPES DEMOCRATIQUES CHARTE NATIONS UNIES ET CONVOCATION NEW YORK  
REPRESENTANTS LIBREMENT ELUS PAR ENSEMBLE POPULATION CAMEROUNAISE  
MEDOU EDJOA

XVII

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

VU RADIO PRESSE 26 OCTOBRE 1952 AU NOM ASSOCIATION SOLIDARITE DU NKAM ET DE  
COMMUNAUTE BONABEKE PROTESTONS ENERGIQUEMENT ET NOUS ELEVONS AVEC TOUS MEMBRES  
ASSEMBLEE TERRITORIALE CONTRE REPRESENTATION CAMEROUN PAR UM NYOBE REPRESENTANT  
PARTI POLITIQUE STOP SEULE ATCAM HABILITE A PARLER AU NOM CAMEROUNAIS  
SIGNE PRESIDENT SOLINKANI CHEF COMMUNAUTE BONABEKE, YABASSI, KOLUMKANG JACQUES EX  
CANDIDAT A L'ATCAM

XVIII

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

AU NOM COMMUNAUTE MUSULMANE YABASSI JE DECLARE REFUSER UM NYOBE COMME  
REPRESENTANT DESIRE PRENDRE CONTACT ET LE CONNAITRE AVANT LUI CONFERER MANDAT  
IMAN MALLAM AZOU

XIX

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

YONG NTOUMBA REPRESENTANT PLANTEURS DONGMENG YABASSI REFUSE REPRESENTATION  
UM NYOBE DONT N'AVCUE JAMAIS ENTENDU PARLER

YONG NTOUMBA

XX

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

COMMUNAUTE BANYA IGNORE CAPACITE ET INTELLIGENCE UM NYOBE REFUSE ACCEPTER  
SA REPRESENTATION CAMEROUN  
BATABE FRANCOIS CHEF COMMUNAUTE BANYA

XXI

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

NTUBA KUM GRAND PLANTEUR DE MBANG YABASSI REFUSE NYOBE QUI EST UN INCONNU  
NTUBA KUM

XXII

BATOURI 1 NOVEMBRE 1952

UNITED NATIONS ORGANIZATION NEW YORK

PROTESTE CONTRE CONVOCATION QUATRIEME COMMISSION NOMME UM NYOBE TOTALEMENT  
INCONNU AUQUEL CONTESTE ABSOLUMENT DROIT PARLER NOM POPULATION REGION LOM ET  
KADEI STOP LETTRE MEME OBJET ENVOYEE PRESIDENT MISSION VISITE STOP  
NARY CHEF SUPERIEUR, BATOURI

XXIII

GUIDER 2 NOVEMBRE 1952

NATIONS UNIES (UNITED NATIONS) NEW-YORK

AVONS APPRIS AVEC COLERE CONVOCATION DU NOMME UM NYOBE PRES VOUS STOP CET  
HOMME EST INCONNU CHEZ NOUS STOP AU NOM TOUS CHEFS NOTABLES ET POPULATION DE  
GUIDER JE PROTESTE CONTRE CE VOYAGE STOP NOUS INTERDISONS A UM NYOBE DE PARLER  
POUR NOUS  
BOUHARI

XXIV

GUIDER 1 NOVEMBRE 1952

MISSION ONU NEW-YORK

AU NOM FONCTIONNAIRES CAMEROUNAIS UNANIMES DE GUIDER M'ASSOCIE A PROTESTATI  
LAMIDO BOUHARI STOP INDIVIDU UM NYOBE N'A AUCUN DROIT DE NOUS REPRESENTER  
BABALE

XXV

PARIS 1 NOVEMBRE 1952

COMMISSION ONY NEW-YORK

TOUTES COLLECTIVITES SUBDIVISION ESEKA REPRESENTEES PAR CHEFS SUPERIEURS  
S'OPPOSENT AUDITION UM NYOBE, A NEW YORK INTERESSE NE REPRESENTANT PAS POPULATION  
NOTRE SUBDIVISION  
TOUS CHEFS SUPERIEURS ESEKA

XXVI

FOUMBAN 31 OCTOBRE 1952

PRESIDENT ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

CONSIDERONS REQUETE RENDUE PUBLIQUE UM NYOBE RUBEN DEMANDANT ENVOI  
REPRESENTANT UPC ASSEMBLEE NATIONS UNIES ET EVENTUALITE INVITATION CE DERNIER  
ELEVE FERME PROTESTATION AU NOM POPULATION REGION BAMOUN QUE REPRESENTE COMME  
CONSEILLER ASSEMBLEE TERRITORIALE ATTIRE RESPECTUEUSEMENT ATTENTION SUR FAIT UPC  
OBTENU DERNIERES ELECTIONS FOUMBAN 216 VOIX SUR 11.800 INSCRITS ET QUE LIBRE JEU  
INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES PROUVE AUCUN DROIT CE PARTI OBTENU AUDIENCE PARTICULIER  
ET QUE THEMES PROPAGANDE RENCONTRE OPPOSITION PRESQUE UNANIME DEMANDE SI INVITA-  
TION ENVISAGEE QUE CHOIX INVITE SE PORTE SUR PERSONNALITE REPRESENTANT VERITABLE-  
MENT DESIRS ET ASPIRATIONS POPULATION CAMEROUN QUE PARTI UPC NE PEUT AUCUN TITRE  
REPRESENTER FACON VALABLE RESPECTUEUSEMENT  
SULTAN SEIDOU CONSEILLER ASSEMBLEE TERRITORIALE REGION BAMOUN

XXVII

FOUMBAN 31 OCTOBRE 1952

ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

SUITE MOTION PROTESTATION UNANIME ASSEMBLEE TERRITORIALE CAMEROUN REUNIE  
SEANCE PLENIERE CONTRE INVITATION REPRESENTANT UPC NEW-YORK ELEVE FERME PROTESTA-  
TION AU NOM POPULATION CIRCONSCRIPTION GROUPANT PLUS MOITIE POPULATION TOTALE  
TERRITOIRE QUE REPRESENTE EN QUALITE CONSEILLER ADAMAOUA ASSEMBLEE TERRITORIALE  
ET SENATEUR CONSEIL REPUBLIQUE STOP CONSIDERANT QUE PARTI UPC INFIME MINORITE AU  
SUD INEXISTANT NORD CAMEROUN NE POSSEDE AUCUN TITRE TRADUIRE ASPIRATIONS POPULATION  
QUI NE PEUVENT ETRE EXPRIMEES QUE PAR ELUS SUIVANT INSTITUTION DEMOCRATIQUES QUE

QUALITE SECRETAIRE GENERAL UPC NE SAURAIT DONNER DROITS AUDIENCE PARTICULIERE  
CAR MINORITE INFIME TRES LOCALISEE NE SAURAIT AVOIR DROITS SUPERIEURS ECRASANT  
MAJORITE EXPRIMEE PAR SUFFRAGES STOP DEMANDE RESPECTUEUSEMENT ET FERMEMENT  
RAPPORTER INVITATION LANCEE UM NYOBE ET ENVOYER MISSION SPECIALE POUR CONSTATER  
SUR PLACE DEGRE IMPORTANCE PARTI DONT VOLUME PETITIONS RAISON INVERSE VALEUR  
REELLE

AROUNA NJOY

XXVIII

NGAOUNDERE 2 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK USA

DELEGUES CHAMBRE COMMERCE REGION ADAMAOUA IGNORENT UM NYOBE STOP NOUS  
OPPOSONS SON VOYAGE USA STOP PETITIONS SUIVRONT  
ALHADJI NANA

XXIX

GAROUA 29 OCTOBRE 1952

NATIONS UNIES NEW-YORK USA

APPRENOUS QU'AVEZ APPELE PRES DE VOUS NOMME UM NYOBE RUBEN POUR VOUS PARLER  
DES CAMEROUNAIS STOP AU NOM TOUS CHEES TRADITIONNELS ET NOTABLES REGION BENOUE  
PROTESTONS CONTRE VOYAGE CE TYPE QUI N'A JAMAIS MIS PIEDS ICI ET QUE NE  
CONNAISSONS PAS STOP N'ACCEPTONS PAS ETRE REPRESENTEE PAR CET INDIVIDU QUI NE PEUT  
PARLER AU NOM DU CAMEROUN

LAMIDO HAYATOU GAROUA

XXX

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

ORGANISATION DES NATIONS UNIES QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

AU NOM POPULATION REGION NYONG ET SANAGA PROTESTONS RESPECTUEUSEMENT MAIS  
ENERGIQUEMENT CONTRE MANOEUVRE ANTIDEMOCRATIQUE CONSISTANT ENTENDRE UM NYOBE A  
QUATRIEME COMMISSION ONU COMME REPRESENTANT POPULATION CAMEROUN STOP SEULS  
REPRESENTANTS LEGAUX ET DEMOCRATIQUES POPULATION SONT LES ELUS A ASSEMBLEE  
METROPOLITAINES ET TERRITORIALES STOP

SIGNE MARTIN ABEGA ANDRE FOUDA REPRESENTANTS ELUS DU NYONG ET SANAGA A ASSEMBLEE  
TERRITORIALE



XXXI

FOUMBAN 3 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE) NEW-YORK  
AU NOM DE 125 COMITES DE VILLAGE GROUPANT PARTISANS DU PROGRES EVOLUTION  
PEUPLE BAMOUN PROTESTE RESPECTUEUSEMENT MAIS FERMEMENT CONTRE AUDITIONS UM NYOBE  
ASSEMBLEE ONU STOP CONSIDERANT QUE INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES ONT FORMELLEMENT  
CONDAMNE PROGRAMME UPC ET MONTRE ASPIRATIONS PEUPLE BAMOUN EVOLUER DANS CADRES  
TRADITIONNEL ET UNION FRANCAISE DEMANDE QUE INVITATION SOIT ADRESSEE REPRESENTANTS  
PAYS REGULIEREMENT ELUS ET NON RESERVEE GROUPE MINORITAIRE MEME AYANT DERNIERES  
ELECTIONS OBTENU 216 VOIX SUR 11.800 INSCRITS.  
RESPECTS SIGNE MBAMBOA ZACHARIE PRESIDENT.

XXXII

EBOLOWA 3 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT UNION TRIBALE NETEM KRIBI PRESIDENT 4EME COMMISSION ONU NEW-YORK  
AU NOM UNION TRIBALE NETEM KRIBI DEMANDE ORGANISATION NATIONS UNIES  
RECONSIDERER CONVOCATION NEW-YORK SECRETAIRE GENERAL UM NYOBE RUBEN DONT PARTI  
N'A JAMAIS REPRESENTE VERITABLES INTERETS CAMEROUNAIS STOP AUDITION INTERESSE NE  
SAURAIT ENGAGER QU'INFIME PARTIE POPULATION LOCALISEE DANS PAYS BASSA  
MVONDO MEDJO

XXXIII

YACOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

ORGANISATION DES NATIONS UNIES QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK  
ASSOCIATION CHEFS TRADITIONNELS PROTESTE CONTRE DESIGNATION ARBITRAIRE  
UM NYOBE RUBEN POUR REPRESENTER POPULATION CAMEROUNAISE STOP POPULATION REPRESENTEE  
PAR CHEFS ET PAR ELUS ASSEMBLEE TERRITORIALE ET NON PAS PAR UN PARTICULIER  
LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION CHEFS TRADITIONNELS ABEGA MARTIN

XXXIV

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK  
SECTIONS ASSOBAKE MOUNGO PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE AUTORISATION  
UM NYOBE NEW-YORK CAR IL NE PEUT VALABLEMENT REPRESENTER POPULATIONS BAMILKES LES

PLUS IMPORTANTES DU CAMEROUN

TABONE

XXXV

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

PROTESTONS ENERGIQUEMENT CONTRE VOYAGE UM NYOBE NEW-YORK STOP DEMANDONS  
RESPECTUEUSEMENT MAIS FORMELLEMENT ANNULLATION CE VOYAGE STOP ASSEMBLEE  
REPRESENTATIVE ELUE DEMOCRATIQUEMENT SEULE QUALIFIEE POUR REPRESENTER CAMEROUN.  
CWONA HYACINTHE CHEF TRIBU MVOG FOUNA ET FOUNA MBALLA

XXXVI

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

AU NCM POPULATION BAB ET MENDOM EXPRIME EMOTION PROFONDE SUITE CONVOCATION  
UM NYOBE NEW-YORK STOP VOUS PRIE SURSEOIR CE VOYAGE ET SAISIS MISSION VISITE  
STOP CANDIDAT BATTU ELECTIONS DEMOCRATIQUES POSSENE AUCUNE QUALITE POUR REPRESENTER  
CAMEROUN

TSCUNGUI AYISSI HEAN CHEF TRIBU PABA ET MENDOM

XXXVII

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION UNITED NATIONS NEW-YORK

FORCE OUVRIERE REUNION PLENIERE PROTESTE ENERGIQUEMENT CONTRE CONVOCATION  
CONSEIL TUTELLE PRESIDENT UPC NON MANDAT PAR POPULATION CAMEROUNAISE NON  
REPRESENTANT INTERETS OPINION POPULATION CAMEROUNAISE

KAMDEN JOSEPH B P 74

XXXVIII

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE) NEW-YORK

CHEFS TRADITIONNELS REPRESENTANTS POPULATIONS LOCALES PROTESTENT ENERGIQUEMENT  
CONTRE AUDITION NEW-YORK UM NYOBE NON QUALIFIE POUR LES REPRESENTER  
PAUDCUG CHEF SUPERIEUR IMBO EMANE CHEF SUPERIEUR ELONGEKAMEO CHEF VILLAGE SUPERIEUR  
MOMAMEAM EBOUEL CHEF VILLAGE NKONGSAMBA

XXXIX

FOUMBOT 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

AU NOM TOTALITE DES COLLECTIVITES BAMOUNIMIUB DIVISION FOUMBOT QUE  
REPRESENTONS ELEVONS PROTESTATION RESPECTUEUSE MAIS VIGOREUSE CONTRE INVITATION  
NEW-YORK UM NYOBE DONT PARTI RECHERCHE SEULEMENT PROVOCATION DESORDRES QUI  
RETARDERAIENT EVOLUTION DEMOCRATIQUE PEUPLES CAMEROUNAIS STOP PARTI UPC SANS  
CARACTERE REPRESENTATIF CHEZ NOUS OU OBTINT 104 VOIX SUR 2484 ELECTEURS LORS  
ELECTIONS MARS 1952 STOP DEMANDONS QUE SOIENT CONSULTES REPRESENTANTS TRADITIONNELS  
POPULATION OU CEUX DEMOCRATIQUEMENT ELUS ET NON PERSONNAGE IRRRESPONSABLE DEMUNI  
MANDAT

NJIKAM COLLECTIVITE FOYON NJIMOHOUO COLLECTIVITE KOU PARA NJASSI COLLECTIVITE  
MAMBAIN NJIKOUTOU COLLECTIVITE MANCHA FOUMBOT NJIPDAM COLLECTIVITE FOUMBOT  
NJITAPON ET NJIGOUMBE COLLECTIVITE KOUGHAM

XL

MBALMAYO 4 NOVEMBRE 1952

UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK

INDICNE APPRENDRE INVITATION UM NYOBE NEW-YORK STOP COMPRENEZ UPC REPRESENTIE  
ICI PAR FAINEANTS ET CONDANNES DROIT COMMUN QUI FONT HONTE NOTRE TRIBU STOP ECOUTEZ  
PLUTOT CHEFS TRADITIONNELS ET ASSEMBLEES ELUES VRAIS REPRESENTANTS POPULATION QUI  
VEUT PROGRES NOTRE CAMEROUN ET REFUSE PAGAIE PRECEDEE PAR UPC STOP POUR GARDER  
GRANDS RESPECTS ET RECONNAISSANCE CAMEROUNAIS PRIERE ANNULER INVITATION  
INCOMPREHENSIBLE UM ET RESPECTER COUTUMES AFRICAINES ET DEMOCRATIE ENSEIGNEE PAR  
FRANCE STOP

FREDERIC FOE CHEF TRIBU BANE SUD MEMBRE CONSEIL ADMINISTRATION CAMEROUN

XLI

BAFIA 4 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

IGNORONS TOTALEMENT NOMME UM NYOBE CAR ICI NOS REPRESENTANTS SONT ELUS STOP  
N'APPARTENONS PAS A SON PARTI POLITIQUE ET REJETONS SES PROPOSITIONS QUANT A SON  
DEPART NEW-YORK POUR NOUS REPRESENTER ORIGINAL PETITION SUIT  
KATHOU NDENGUE ET TOUS CHEFS CANTONS-BAFIA

XLII

BAFIA 4 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

APPRENONS CERTAIN UM NYOBE PRESIDENT UPC DESIGNE VENIR REPRESENTER PEUPLE CAMEROUNAIS NEW-YORK PAR SON INTERET PERSONNEL STOP NOUS CHEFS TRADITIONNELS SUBDIVISION NDIKINIMEKI REUNIS FOUR PROTESTER UNANIMEMENT ENVOI ILLEGAL NEW-YORK PAREIL MONSIEUR DONT NOM ET APPARENCE IGNORES NOS TRIBUS STOP ENVOI REPRESENTANT SOIT FRANCE SOIT NEW-YORK DOIT SE FAIRE PAR VOTE ELECTORAL STOP ORIGINAL PETITION SJIT LETTRE AVION STOP MOUVEMENT UPC INADMISSIBLE NOS REPONSES A L'UNANIMITE CHEFS SUPERIEURS ET DE VILLAGES NDIKI

XLIII

EDEA 5 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

RAPPORTS MENSONGERS UM NYOBE NE POUVANT REPRESENTER CAMEROUN  
CICAM SANAGA MARITIME EDEA

XLIV

NKONGSAMBA 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

REPRESENTANT POPULATIONS AUTOCHTONES MUNGO PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE AUDITION NEW-YORK UM NYOBE NON QUALIFIE LES REPRESENTER KWELLE PRESIDENT ASSOCIATION KOUPE

XLV

YABASSI 4 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU (UNITED NATIONS EAST 42ND ST) NEW-YORK

SUITE LECTURE RADIO PRESSE 26 OCTOBRE 1952 AU NOM POPULATIONS COMMUNAUTE LOGNTOKA YABASSI SOMMES CONTRE REPRESENTATION CAMEROUN PAR UM NYOBE AVONS DEPUTES ET MEMBRES ATCAM QUI SEULS HABILITES REPRESENTER CAMEROUN PARTOUT OU BESOIN SERA BEKE KOTTL FELIX CHEF COMMUNAUTE LOGNTOKA

XLVI

BAFOUSSAM 3 NOVEMBRE 1952

ASSOC UNION BAMILEKE A PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE

ORGANISATION UNITED NATIONS NEW-YORK

POPULATIONS BAMILEKE REPRESENTÉES PAR UNION OFFICIELLEMENT RECONNUE TRÈS  
SURPRIS APPRENDRE UM NYOBE RUBEN CONVOCUE PAR VOUS POUR TRAITER AFFAIRES CAMEROUN  
SOUS MANDAT FRANCAIS UM NYOBE RUBEN ECRASE DANS REGION BAMILEKE AVEC 686 VOIX SUR  
42975 SUFFRAGES EXPRIMES ELECTIONS LEGISLATIVES DIX SEPT JUIN 1951 ET BATTU  
EGALEMENT DANS SA PROPRE REGION ELECTIONS ASSEMBLEE TERRITORIALE STOP REFUSONS TOUT  
MANDAT A AGITATEUR UM NYOBE RUBEN STOP VOUS DEMANDONS FERMEMENT RAPPORTER VOTRE  
DECISION ET VOUS ADRESSER NOS REPRESENTANTS DEMOCRATIQUEMENT ELUS STOP HAUTES  
CONSIDERATIONS STOP POUR ASSOCIATION UNION BAMILEKE STOP  
LE SECRETAIRE GENERAL NITCHEN JEAN BAPTISTE

XLVII

YAOUNDE 3 NOVEMBRE 1952

UNATIONS NEW-YORK

POUR PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE LES MEMBRES PRIVES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAMEROUN APPROUVENT LA LETTRE DE PROTESTATION DE  
L'ASSEMBLEE TERRITORIALE EN DATE DU 26 OCTOBRE 1952 RELATIVE A LA CONVOCATION DE  
MONSIEUR UM NYOBE RUBEN PAR L'ONU ET S'ASSOCIE A CETTE PROTESTATION M. UM NYOBE  
RUBEN NE LEUR APPARAISSANT EN RIEN COMME UN ELEMENT REPRESENTATIF DES POPULATIONS  
DU CAMEROUN MALGRE LE TITRE EXCESSIF ET FAUX DONNE A SON PARTI QUI NE RASSEMBLE  
QU'UN PETIT NOMBRE D'EVOLUES COMMUNISANTS MANOEUVRES DE L'EXTERIEUR SANS RACINES  
DANS LA MASSE RAPPELLENT QUE LA SAGESSE TRADITIONNELLE ET LE SENS CRITIQUE DES  
POPULATIONS SONT SUFFISANTS POUR NE PAS SUIVRE A CONTRE TEMPS L'AGITATION FACTICE  
INSPIREE ET SYSTEMATIQUE DE LA SOI DISANT UNION DES POPULATIONS CAMEROUNAISES  
FILIALE PURE ET SIMPLE BIEN QUE CAMOUFLEE DU PARTI COMMUNISTE  
SIGNE ESSOMBA SEBASTIEN CHEF SUPERIEUR DES ETRANGERS A YAOUNDE  
DIKANDA HENRI CHEF SUPERIEUR DES MALIMBA A EDEA MBARGA PHILIPPE EXPLOITANT  
FORESTIER A YAOUNDE PARAISO CHEF SUPERIEUR DES ETRANGERS A DCUALA

XLVIII

NGAOUNDERE 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

CHEFS TRADITIONNELS ADAMAOUA S'OPPOSENT VOYAGE UM NYOBE STOP MISSION VISITE  
SAISIE STOP PETITION SUIV AVION  
LAMIDO MOHAMADOU ABBO

XLIX

SANGMELIMA 3 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE UNITED NATIONS NEW YORK

M' OPPOSE CONTRE DESIGNATION UM NYOBE CHEF UPC COMME REPRESENTANT INTERETS  
CAMEROUNAIS ASSEMBLEE ONU RESPECTS  
ENONDI MVOM MEMBRE CHAMBRE COMMERCE CAMEROUN

L

YABASSI 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ONU (UNITED NATIONS EAST 42 ND ST) NEW-YORK

NOUS ELEVONS CONTRE CONVOCATION UM NYOBE NEW-YORK STOP LUI DENIONS TOUTE  
CAPACITE A REPRESENTER ET PARLER AU NOM CAMEROUN PARTICULIEREMENT REGION NKAM  
CHEFS SUPERIEURS NGANDO LONG MAYOUK DIKA FEMA EYANGO EKOUTOU

LI

YOKADOUMA 3 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE ONU NEW-YORK

NOUS CHEFS DE CANTONS REPRESENTANTS TRADITIONNELS DE POPULATIONS BOUMBA  
NGOKO DENIONS UM NYOBE TOUTE QUALITE POUR REPRESENTER ONU REVENDICATIONS AU  
NOM NOS POPULATIONS

LII

ABONGMBANG 5 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE NATIONS UNIES (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE)  
NEW-YORK

LES MEMBRES DU CONSEIL REGIONAL DES NOTABLES ANGOISSES PAR LE DANGER QUE COURT  
LEUR PAYS ET GROUPES EN UN BLOC UNANIME PROTESTE AVEC LA DERNIERE ENERGIE CONTRE  
LA NOUVELLE QUI NOUS EST PARVENUE COMME UN DEFI ET UNE ATTEINTE A NOTRE DIGNITE  
QUE UM NYOBE RUBEN QUE NOUS N'AVONS JAMAIS VU QUE NOUS RENIONS FORMELLEMENT  
PUISSE ETRE CONSIDERE COMME NOTRE PORTE PAROLE ALORS QUE NOUS AVONS DES REPRESENTANTS  
TANT AU SEIN DES ASSEMBLEES METROPOLITAINES QUE DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE  
A QUI NOUS FAISONS CONFIANCE PARCE QUE NOUS SAVONS QU'ILS TRAVAILLENT POUR  
ACHEMINER NOTRE PAYS PAR LA VOIE DU PLUS ELEMENTAIRE BON SENS ET DE LA RAISON  
VERS UN DESTIN MEILLEUR AU SEIN DE L'UNION FRANÇAISE STOP REGRETTONS AMEREMENT

QUE CETTE NOUVELLE NOUS SOIT PARVENUE APRES PASSAGE MISSION VISITE QUI A PU  
 CEPENDANT JUGER A L'EVIDENCE DU DANGER VITAL ET DE L'ODIEUSE IMPOSTURE QUE  
 CONSTITUENT LES PRETENTIONS DE CE MONSIEUR A PARLER EN NOTRE NOM STOP INSISTONS  
 RESPECTUEUSEMENT MAIS TOUT SPECIALEMENT POUR QUE MISSION VISITE REVIENTE CONSTATER  
 ELLE-MEME SUR PLACE UNANIMITE ABSOLUE POPULATION TOUT ENTIERE STOP PETITION  
 ECRITE ET SIGNEE DE TOUS SUIT  
 CONSEIL NOTABLES DU HAUT NYONG

LIII

ABONGMBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

IGNORONS INDIVIDU APPELE UM NYOBE RUBEN ET VOULONS IGNORER PARTI POLITIQUE  
 DONT IL EST LE REPRESENTANT STOP CET HOMME N'ETANT PAS NOTRE MANDATAIRE NOUS  
 N'ADMETTONS PAS QU'IL PRETENDE NOUS REPRESENTER AUPRES QUATRIEME COMMISSION A  
 NEW-YORK STOP SI AVIONS INTENTION NOUS Y FAIRE REPRESENTER AURIONS DESIGNE  
 QUELQUES MEMBRES PARI DELEGUES ASSEMBLEE TERRITORIALE CAMEROUN FRANCAIS STOP  
 CONFIRMATION SUIT PAR COURRIER AVION  
 CHEFS TRADITIONNELS ET TOUTE POPULATION SUBDIVISION MESSAMENA REGION HAUT NYONG

LIV

ABONGMBANG 4 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

CHEFS TRADITIONNELS NOTABLES EVOLUES ET TOUTE POPULATION SUBDIVISION LOMIE  
 REGION HAUT NYONG PROTESTONS RESPECTUEUSEMENT MAIS FORMELLEMENT CONTRE PRETENTION  
 D'UN CERTAIN UM NYOBE RUBEN PARLER DEVANT VOUS EN NOTRE NOM STOP AVONS  
 REPRESENTANTS SEULS QUALIFIES POUR LE FAIRE EVENTUELLEMENT ET NE POUVONS ACCEPTER  
 QUE CE QUI EST DECIDE D'ACCORD AVEC EUX A EXCLUSION TOTALE D'UN HOMME DONT BUTS  
 ET VISEES PERSONNELLES NOUS SONT ET NOUS DEMEURERONS TOURJOURS ETRANGERS

LV

ABONGMBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE NATIONS UNIES NEW-YORK

LES FONCTIONNAIRES ET COMMERÇANTS AFRICAINS DE LA REGION DU HAUT NYONG  
 DONNENT LEUR ACCORD UNANIME AUX TERMES DE LA LETTRE ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE

L'ASSEMBLEE TERRITORIALE AU PRESIDENT DE LA QUATRIEME COMMISSION DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES CONSIDERENT QUE L'ENVOI D'UN DELEGUE DU CAMEROUN A L'ONU SERAIT ACTUELLEMENT INUTILE DU FAIT DE LA PRESENCE DE LA MISSION DE VISITE AU TERRITOIRE ET DEMANDE SUBSIDIAIREMENT QU'AU CAS OU UNE INVITATION RESTE ENVISAGEE LE REPRESENTANT DU CAMEROUN SOIT ELU AU SEIN DES MEMBRES DE L'ATCAM

LVI

ABONGMBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE NATIONS UNIES NEW-YORK

LES ANCIENS COMBATTANTS AFFIRMENT QU'ILS ONT REPONDU A L'APPEL DE LA FRANCE ONT ACCEPTE LE SACRIFICE DE LEUR VIE POUR ELLE CONTINUENT A OEUVRER POUR LE PAYS DANS LE RESPECT DE L'ORDRE ET DES INSTITUTIONS MAIS N'ACCEPTENT DE VOIR MAINTENANT UN MONSIEUR QU'ILS NE CONNAISSENT PAS ET VEULENT IGNORER QU'IL PUISSE PRETENDRE PARLER EN LEUR NOM ET CELUI DE LA REGION ET DU CAMEROUN ENTIER ALORS QU'ILS ONT ACCOMPLI LEUR DEVOIR DE CITOYEN EN MANDATANT POUR REPRESENTER LE PAYS ET DEFENDRE SES INTERETS

ANCIENS COMBATTANTS HAUT NYONG

LVII

ABONGMBANG 3 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES NEW-YORK

AYANT APPRIS PRETENTION UM NYOBE RUBEN REPRESENTER CAMEROUN DEVANT QUATRIEME COMMISSION STOP CONSIDERANT QU'IL N'A AUCUNE QUALITE POUR LE FAIRE AYANT ETE EVINCE PAR MASSE CAMEROUNAISE TANT AUX ELECTIONS A LA DEPUTATION QU'A L'ASSEMBLEE TERRITORIALE STOP CONSIDERANT QU'IL NE REPRESENTE QU'UNE INFIME MINORITE FORMANT PARTI POLITIQUE REJETE PAR ENORME MAJORITE CAMEROUNAISE STOP ATTENDU QUE SEULE LA VOIX NOS DELEGUES ASSEMBLEE TERRITORIALE EST LA NOTRE CAR SEULS SONT DIGNES ET CAPABLES NOUS REPRESENTER STOP PAR CES MOTIFS NOUS EVOLUES SUBDIVISION MESSAMENA PROTESTONS ENERGIQUEMENT A UNANIMITE ABSOLUE CONTRE INVITATION FAITE A UM NYOBE RUBEN EN VUE REPRESENTATION CAMEROUN DEVANT QUATRIEME COMMISSION NATIONS UNIES STOP CONFIRMONS PAR LETTRES EVOLUES MESSAMENA

LVIII

YACUNDE 5 NOVEMBRE 1952

UNINATION QUATRIEME COMMISSION NEW-YORK



AU NOM TOUS LES EVUNDUS DU CAMEROUNAIS PROTESTE DESIGNATION UM NYOBE  
COMME REPRESENTANT INTERETS TERRITOIRES SEULS REPRESENTANTS VRAIS CHEFS COUTUMIERS  
ET REPRESENTANTS ELUS  
ESSAMA RAYMOND CHEF MVOG EVUNDU

LIX

DOUME 5 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK

CHEFS COUTUMIERS ET NOTABLES DOUME PROTESTENT ENERGIQUEMENT CONTRE AUDIENCE  
ACCORDEE UM NYOBE INCONNU DANS LA REGION STOP UM NYOBE NE REPRESENTE QU'UNE  
INFIME MINORITE CAMEROUNAIS QUI N'ONT APPORTE QUE TROUBLES A DOUME  
CHEFS SUPERIEURS LANGOUL EMILE BANGDA ANDRE DANG GUELE GUELE CHEFS DE GROUPEMENT  
MVONDO RENE MEMBANG PIERRE OLINGA JEAN

LX

SANGMELIMA 5 NOVEMBRE 1952

LE PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ASSEMBLEE GENERALE UNATIONS NEW-YORK

NOUS CHEFS SUPERIEURS SUBDIVISION DJOUM CAMEROUN FRANCAIS REPRESENTANT  
COUTUMIEREMENT POPULATIONS DIX MILLE HABITANTS ET EN PLEIN ACCORD AVEC ELLES  
NOUS ELEVONS ENERGIQUEMENT CONTRE ENVOI DEVANT COMMISSION TUTELLE ONU UM NYOBE  
QUI NE REPRESENTE AUCUNEMENT UNION POPULATIONS CAMEROUNAISES MAIS SEULEMENT  
IDEES SUBVERSIVES CONTRAIRES A NOS MOEURS A NOS PRINCIPES ET A NOTRE IDEAL  
ENDAMANE ATEMI SALLA PIERRE ENDENG LUC NGOO ABEL

LXI

YABASSI 6 NOVEMBRE 1952

QUATRIEME COMMISSION (UNITED NATIONS 42ND ST AND 1ST AVE) ONU NEW-YORK

M' ASSOCIE PROTESTATIONS ATCAM SUJET DEPART NYOBE STOP ATCAM ETANT SEULE  
REPRESENTATION CAMEROUN VIS-A-VIS ONU  
MANDENGUE PRESIDENT COPA NKAM YABASSI

LXII

BANYO 6 NOVEMBRE 1952

CONSEIL TUTELLE NATIONS UNIES (UNITED NATIONS 42 ST AND 1ST AVE) NEW-YORK USA  
DESIRERAI VOUS FAIRE CONNAITRE AU SUJET VOYAGE NEW-YORK SECRETAIRE UNION

POPULATIONS CAMEROUNAISES QUE CETTE ASSOCIATION N'A AUCUN ADHERENT A BANYO ET  
QUE OPINIONS UM NYOBE SONT SANS VALEUR AUX YEUX POPULATION BANYO ET ADAMAOUA  
DONT SUIS REPRESENTANT COMME CHEF COUTUMIER ET CONSEILLER ASSEMBLEE TERRITORIALE  
CAMEROUN

SIGNE LAMIDO IYAWA ADAMOU ET NOTABLES

LXIII

AMBAM 6 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT QUATRIEME COMMISSION ONU NEW-YORK USA

AU NOM POPULATIONS NTOUMOU ET MVAE QUE COUTUMIEREMENT ET OFFICIELLEMENT JE  
REPRESENTE VOUS ADRESSE RESPECTUEUSE MAIS ENERGIQUE PROTESTATION CONTRE REQUETE  
ADRESSEE PAR UM NYOBE RUBEN A SECRETAIRE NATIONS UNIES STOP NE L'AVONS CHARGE  
VOUS PRESENTER AUCUNE REVENDICATION STOP UPC A AGI EN DEHORS NOTRE VOLONTE ET  
IGNORE NOS ASPIRATIONS STOP REFUSONS TOTALEMENT RECONNAITRE AUTORITE CE PARTI  
POLITIQUE DONT ACTIVITE ICI EST NULLE ET QUE POPULATIONS MECONNAISSENT  
RESPECTUEUX SENTIMENTS

CHEF SUPERIEUR EBENDING LAURENT

B. LETTRES ET TELEGRAMMES PROTESTANT CONTRE LE TELEGRAMME  
(A/C.4/213 et Rev.1)  
PAR LEQUEL L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DU CAMEROUN A EXPRIME  
SON OPPOSITION A L'AUDITION ACCORDEE A L'UNION DES POPULATIONS  
DU CAMEROUN

I

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN  
Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain  
B.P. 435 - Douala

Douala, le 28 octobre 1952

Monsieur le Secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies,  
Lake Success, Fieldstone 7-1100  
NEW-YORK (U.S.A)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre cablogramme N° 5400 du 22 courant, m'informant que M. le Président de la Quatrième Commission ayant soumis notre demande d'audition, cette Commission a accepté d'entendre le représentant de l'UPC.

Vous trouverez ci-joint, le texte d'une résolution en date du 26 octobre 1952, par laquelle entre autres les responsables de l'UPC mandatent le Secrétaire général du Mouvement pour se rendre à New-York aux fins de faire un exposé oral devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai immédiatement engagé des démarches auprès de M. le Haut Commissaire de la République française au Cameroun en vue d'obtenir le visa du passeport dans les moindres délais, afin de me permettre d'être à New-York en temps utile, suivant les indications contenues dans votre communication du 22 octobre 1952.

La résolution du 26 octobre contient tous les arguments réfutant la malheureuse intervention des membres de l'Assemblée territoriale du Cameroun. Il s'agit d'une motion votée sous la pression directe ou indirecte de M. Aujoulat, Président de l'Assemblée et membre influent du Ministère des Colonies du Gouvernement français. Mais ce fait doit montrer à l'Organisation des Nations Unies dans quelle mesure les pouvoirs publics peuvent s'agiter dès lors qu'ils savent que la vérité sera faite sur certains problèmes, cela est une preuve aussi qu'en dépit du caractère artificiel de la liberté du suffrage, le vote n'est pas libre au Cameroun. A chaque élection, l'administration et le clergé catholique s'arrangent à faire désigner des personnages dociles à ces autorités et dépourvues de toute indépendance personnelle en matière d'opinion. Il suffit de voir avec quelle "unanimité" les votes se font à l'Assemblée pour se convaincre qu'il ne peut s'agir de l'unanimité orientée vers la primauté des intérêts des populations

autochtones, mais d'une "unanimité" destinée à soutenir la politique antidémocratique de l'administration française qui nourrit l'espoir de voir une intervention maladroite de l'Assemblée Territoriale modifier, voire annuler une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous avons transmis le texte de la résolution du 26 octobre à M. le Président de la Mission de Visite actuellement au Cameroun, en lui faisant un exposé destiné à dissiper la diversion que les auteurs de la lettre-motion du 24 octobre 1952 essayent de jeter entre la Mission et notre mouvement.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération très distinguée.

(Signé) .. illisible ..

Ruben UM NYOBE  
Secrétaire général de l'UPC

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN  
Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain  
B.P. 435 - Douala

Douala, le 27 octobre 1952

Monsieur le Haut Commissaire de  
la République française au Cameroun,  
(Direction de la Sécurité Générale)

- YAOUNDE -

Monsieur le Haut Commissaire,

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir accorder une autorisation de sortie à notre camarade Ruben UM NYOBE, Secrétaire général de l'UPC, mandaté par le Comité Directeur de notre Mouvement pour faire un exposé oral devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, siégeant actuellement à New-York (Etats-Unis d'Amérique).

Nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Haut Commissaire, de bien vouloir trouver ci-joint :

1. - Un extrait de la lettre du 4 octobre 1952 du Secrétaire général de l'UPC au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies -
2. - Copie de la lettre N° T/PET.5/119 du 13 octobre 1952 de M. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au Secrétaire général de l'UPC.
3. - Copie du cablogramme N° 5400 de M. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous informant de l'accord donné par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU pour l'envoi d'une représentation de l'UPC à New-York.

Le départ aura lieu dans une semaine avec l'itinéraire suivant :  
DOUALA - PARIS - NEW-YORK.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Haut Commissaire, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE COMITE DIRECTEUR DE L'UPC

(signé) CUANDIE Ernest,  
Vice-Président

(signé) NYOBE André  
Membre du Comité

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN  
Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain  
B.P. 435 - Douala

R E S O L U T I O N

Le Comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun,

VU la lettre du 4 octobre 1952 du Comité Directeur de l'UPC adressée à M. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux résolutions du Congrès pour l'Unification du Cameroun, tenu à Kumba (Cameroun sous administration britannique) du 14 au 17 décembre 1951;

VU les résolutions du 2ème Congrès de l'Union des Populations du Cameroun, tenu à Eseka (Cameroun sous administration française) du 28 au 30 septembre 1952;

VU la lettre N° T/PET.5/119 du 13 octobre 1952 de Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

EN EXECUTION du cablogramme N° 2487 du 22 octobre - 5400, de M. le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, autorisant l'UPC à envoyer un représentant pour être entendu par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, siégeant actuellement à New-York.

DONNE MANDAT

à Monsieur Ruben UM NYOBE, Secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun, pour être entendu par la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, siégeant actuellement à New-York, sur toutes les questions émanant des pétitions de l'UPC et notamment en ce qui concerne :

- 1° - le problème de la REUNIFICATION DU CAMEROUN
- 2° - la FIXATION D'UN DELAI DE TUTELLE pour l'octroi de l'INDEPENDANCE
- 3° - la position du CAMEROUN vis-à-vis de l'UNION FRANCAISE.

Le Comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun rejette avec indignation, la résolution du 24 octobre 1952 prise par les membres de l'Assemblée Territoriale du Cameroun, sous la direction de M. Aujoulat, Ministre du Gouvernement français et s'opposant à l'envoi d'un représentant de l'UPC auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- Cette résolution est une grossière immixtion de l'Assemblée Territoriale dans les prérogatives des Nations Unies et ne saurait être prise en considération pour les raisons suivantes :

1°) l'Assemblée Territoriale du Cameroun, conformément à ses textes organiques (décret du 25 octobre 1946 et loi du 6 février 1952) ne possède pas de pouvoir politique et ne peut donner son avis que sur des questions économiques, sociales, financières, notamment "le vote du Budget" -

2°) quand bien même ladite Assemblée aurait des prérogatives politiques, la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme donnent à tout organisme légalement constitué et à tout citoyen, le droit de pétition et partant le droit de défendre oralement les pétitions soumises à une autorité internationale ou autre -

3°) l'Assemblée Territoriale actuelle n'est même pas valablement constituée puisque pour le seul collège des autochtones 10 circonscriptions électorales sur les 19 que comptait le Territoire, ont fait l'objet de recours en annulation contre les élections du 30 mars 1952 et beaucoup de ces recours, notamment celui introduit par UM NYOBE restent en instance -

4°) parmi les signataires de la singulière résolution du 24 octobre figurent 8 conseillers dont l'élection a été invalidée par le Conseil du Contentieux Administratif du Cameroun -

5°) si le fait d'être battu aux élections enlevait le droit de parole devant l'ONU, le Gouvernement français serait le premier à violer ce principe puisqu'il vient de désigner officiellement par décret, une délégation dont fait partie M. Douala Manga Bell, récemment battu aux élections, alors qu'il était membre sortant de l'Assemblée et que cette défaite lui a été infligée par sa propre circonscription électorale. Précisons que M. Ruben UM NYOBE n'a pas été battu régulièrement aux élections, mais qu'il a été évincé plutôt au moyen des fraudes dont l'administration et le clergé catholique s'étaient particulièrement rendus coupables -

6°) la résolution de l'Assemblée Territoriale se garde bien de publier le nombre de suffrages recueillis par certains des prétendus élus aux consultations du 30 mars 1952. En effet, M. Ruben UM NYOBE a obtenu 2860 voix, alors que nombreux de ceux qui prétendent nous interdire le droit à la parole aujourd'hui ont obtenu par exemple :



MM. Rocaglia	: 86 voix	Mabaya	1.235 voix
Mandon	: 106 -	Dissaké	728 -
Gerberon	: 103 -	Marigoh	1.216 -
liste Chalot	) : 616 (soit 154 voix chacun)	Mindjos	1.130 -
Journiac			
Duret			
Poilleux			
Koudjaali	: 128 voix		
Albert	: 51 -		
Chamaulte	: 257 -		
liste Giard	) : 585 voix (117 voix chacun)		
Lahouilleau			
Duru			
Guyard			
Gouelle			

Soulignons enfin que M. Aujoulat, actuel Secrétaire d'Etat au Ministère des Colonies, lorsque devant l'ONU en 1946 il fit adopter à l'insu des populations camerounaises et en usant de fausses déclarations, les Accords de Tutelle en vigueur aujourd'hui, il ne parlait qu'au nom de quelques 600 électeurs français du Cameroun.

L'intervention illégale de l'Assemblée Territoriale sous la présidence d'un Ministre français prouve le désarroi que suscite dans les milieux gouvernementaux, la perspective de l'envoi auprès de l'Organisation des Nations Unies d'un autochtone capable d'exprimer les légitimes aspirations du peuple camerounais.

D'autre part, de l'aveu même du Gouvernement français, avoué exprimé aussi bien dans ses différents rapports annuels soumis à l'ONU que dans le mémorandum remis à la Mission de Visite en 1949, l'Union des Populations du Cameroun reste le mouvement politique le plus influent et le plus représentatif du Territoire -

Considérant que les populations du Togo et du Tanganyika, ressortissantes des territoires sous tutelle comme le Cameroun envoient régulièrement des représentants à l'ONU pour soutenir leurs revendications, principe que reconnaissent d'ailleurs d'une façon subtile les membres de l'Assemblée Territoriale dans le 11ème paragraphe de leur lettre de protestation -

Considérant que le Cameroun ne saurait être l'objet d'une mesure d'exception,

Le COMITE DIRECTEUR DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN demande à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Mission d'Enquête du Conseil de Tutelle de l'ONU actuellement au Cameroun de considérer comme nulle et non avenue, la lettre-motion faite à Yaoundé le 24 octobre 1952 par les membres de l'Assemblée Territoriale du Cameroun.

P. LE COMITE DIRECTEUR DE L'UPC.

Douala, le 26 octobre 1952

(Signatures)

1. Illisible
2. Jacques NGOM  
Membre du Comité Directeur  
Conseiller Economique
3. GRIS
4. KANSI JOSEPH  
Membre du Comité Directeur
5. A. NYOBE  
André Claude Nyobe  
Membre du Comité Directeur

(Signatures)

6. Illisible  
Ruben UM NYOBE  
Secrétaire général
7. Illisible  
Ernest Ouandié  
Vice-Président
8. Yapp Emmanuel  
Membre du Comité  
Directeur

II.

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN  
Section camerounaise du R.D.A.  
Comité régional de Nyong et Sanaga  
(Poste restante Mbalmayo).

R E S O L U T I O N

Le Comité régional de l'UPC de la région de Nyong et Sanaga, réuni ce jour en Assemblée générale extraordinaire à Yaoundé,

- Prenant connaissance de la décision de la quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU, tendant à inviter notre Camarade UM NYOBE Ruben, Secrétaire général de l'UPC, à se faire entendre par l'ONU sur les revendications des populations du Cameroun sous administration françaises;

- Ayant également pris connaissance des manoeuvres de l'ATCAM et du Gouvernement du Cameroun visant à empêcher le départ de notre Secrétaire général à New-York, manoeuvres instiguées par M. AUJOUAT, Député du Cameroun, Conseiller du 2ème collège et Président de l'ATCAM et Ministre de la FOM, dont le danger a été signalé par "LA VOIX DU CAMEROUN", mesures ayant revêtu l'approbation des élus autochtones de l'Assemblée,

- Considérant que les élus du Cameroun aux diverses assemblées métropolitaines et locales n'ont aucun mandat pour représenter notre Pays auprès de l'ONU;

- Vu que le statut de l'ATCAM ne permet pas aux élus locaux de faire la politique au sein de cet organisme et considérant en outre que les cameroun de toutes qualités ont le droit de présenter leurs pétitions à l'ONU et de se faire entendre soit par l'Assemblée générale des Nations Unies ou par le Conseil de tutelle,

- Considérant par ailleurs que le droit de pétition s'inscrit en premier lieu des libertés fondamentales des populations autochtones à l'ONU et que l'actuelle position des membres de l'ATCAM vise à nous priver de ce droit

P R O T E S T E E N E R G I Q U E M E N T

au nom des populations autochtones de la Région de Nyong et Sanaga contre la mesure arbitrairement prise par le Gouvernement et l'ATCAM à l'encontre du départ à New-York du Camarade UM NYOBE, régulièrement invité par l'Assemblée générale de l'ONU,

Stigmatise une fois de plus la funeste politique de M. AUJULAT dont les mobiles visent l'assimilation pure et simple du Cameroun et qui, à cet effet, faisant flèche de tout bois, entraîne les élus à prendre des décisions à l'encontre de leurs propres intérêts qui se confondent avec ceux de tout le pays qu'ils représentent;

- DENONCE avec force devant les camerounais, la haute trahison à laquelle se livrent inconsciemment les élus autochtones qui, on ne sait pour quel intérêt sordide, suivent aveuglément le Dr AUJULAT et l'Administration dans leur course au noyautage de l'avenir du Cameroun -

- EXIGE de la part de ces élus camerounais, un changement radical et immédiat d'attitude dans cette question d'importance vitale où se joue le sort de leur pays

EN CONSEQUENCE

Réaffirme résolument la confiance déjà faite à notre camarade UM NYOBE, Secrétaire général de l'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN (UPC);

Considère comme nulle, de nul effet et non avenue la lettre résolution émanant de l'ATCAM et du Gouvernement qui cherchent à réduire nos droits et libertés les plus élémentaires;

Demande à l'organisation internationale de l'ONU de maintenir fermement sa décision et d'insister auprès des pouvoirs publics français pour permettre ainsi, à l'instar du Togo, au porte-parole des camerounais de se faire entendre par la Quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU siégeant à New-York.

Signale à la haute attention des Nations Unies les répressions dont ne tarde tarderont pas à être les dirigeants de l'UPC au Cameroun, de la part de l'autorité administrante.

Fait à Yaoundé, le 25 octobre 1952  
LE COMITE REGIONAL DE L'UPC

AMPLIATIONS :

- Mission de visite ONU
- Haut Commissaire Ydé
- Conseillers ATCAM
- PRESSE
- C.D. (UPC) Dia.
- Archives.

III.

ORGANISATION CAMEROUNAISE  
DE LA JEUNESSE AUTOCHTONE

YAOUNDE, le 27 octobre 1952

Section de Nyong  
et Sanaga

à MM. le Président et les Membres de  
l'Assemblée générale de l'ONU

Poste restante

NEW-YORK (U.S.A)

Yaoundé

Messieurs,

La Jeunesse Camerounaise, Section de la Région Nyong et Sanaga, organisée hier soir à Yaoundé, émet le présent vœu, adopté à l'unanimité de ses membres, aux fins de protester véhémentement contre la résolution prise par l'Assemblée Territoriale du Cameroun, tendant à empêcher le départ à New-York de M. UM NYOBE Ruben, Secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun.

Se prononce contre la pratique de cette politique inspirée par M. le Ministre AUJOULAT avec la complicité de l'autorité chargée de l'administration de notre territoire, lesquels profitant de leur position, ont contraint nos élus bornés à signer une pétition à vous adressée, qui va à l'encontre de leurs propres intérêts et de ceux de la masse qui les a élus.

Considérant que le statut juridique de l'ATCAM détermine nettement les attributions de cette assemblée, en matières économiques, financières et sociales et non en matières politiques;

Considérant également sur ce même point que les membres de l'ATCAM ne sont investis d'aucun mandat des populations pour les représenter et discuter en leur nom sur des questions d'ordre politique;

Considérant que les membres de l'ATCAM, imbus de la doctrine colonialiste, se lient intimement avec l'Administration qui leur accorde de nombreuses faveurs : prêts d'argent, bourse de tourisme en France, médailles de la Légion d'Honneur, subventions, port d'armes, études de leurs enfants aux frais de l'Etat en France, etc..., tout cela pour freiner l'évolution et l'émancipation du Cameroun.

Considérant que le fait de protester contre la manoeuvre de ce parti politique, constitue une oppression brutale de la libre conception de ses élus qui sont les leurs; qu'il ressort sur la base politique, que tout mouvement est investi des pouvoirs lui permettant de représenter dans n'importe quel milieu, les masses qui lui ont fait confiance ici, le Cameroun, ce serait une violation

à la Charte des Nations Unies s'il adviene que dans les territoires placés sous tutelle, qu'il soit ôté à des organisations politiques leur prestige, la liberté de pensée, la liberté d'expression, car en tout et pour tout, nul n'ignore dans le monde entier la page de critiques de nos parlementaires, en tête "DANGER AUJOURD'HUI".

Nous savons que les évolués seuls ont voté pour le fils du peuple UM et que l'Administration, la Mission, concourent à l'abolition de l'UPC mouvement de libération nationale qu'ils surnomment "COMMUNISME" danger populaire et religieux et que nos parlementaires n'ont pas à se vanter des places qu'ils ont acquises par la ruse de leurs spécialistes, agents vecteurs de la masse arriérée de la population.

Nous vous prions d'attirer votre attention sur les faits ci-après :

Les renseignements sur place, objets, requêtes remis en main à la Mission de l'ONU de passage au Territoire constitué des comptes rendus administratifs dont les signataires sont les chefs et notables indigènes, serviteurs et éternels profiteurs de l'Administration, en cas de refus de signature de ces documents, sévères sanctions leur sont appliquées.

C'est nous qui avons élu ces fiers et parvenus de la liste des parlementaires Camerounais auteurs de la pétition lancée à l'encontre de la décision du Secréariat des Nations Unies.

Et c'est toujours nous évolués qui avons approuvé le parti UPC et estimons voir se réaliser le but poursuivi par cet organisme dont la mission est de :

- 1°) Contrôler la marche et la bonne exécution du régime de tutelle.
- 2°) Présenter de justes revendications.
- 3°) Reprendre nos parlementaires obstinés dans leur tâche abusant ainsi du mandat que nous leur avons confié,

Et ce n'est que sur notre décision, nous électeurs camerounais évolués, que les décisions peuvent se trouver abrogées et nous proclamons à l'unanimité :

"Que la lettre de l'Assemblée Territoriale soit démentie; que seul UM NYOHE à cette heure, lavé de la doctrine colonialiste est le seul fils du Peuple Camerounais capable de présenter nos aspirations auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Vive l'Assemblée générale de l'ONU

Vive le Cameroun sous Tutelle internationale.

LES SIGNATAIRES :

ANSELME FOUA

Commis des services civils  
et financiers Président de la  
Section de Yaoundé

Lu et approuvé

(signé) A. FOUA

FREDERIC ESSAMA

Comptable R.G.F.T.P. Ydé  
Secrétaire du Comité

(signé) F. ESSAMA

Pour tous les membres  
par délégation

signé : Esindi Jean Pierre  
employé de chemin de fer

(signé) ESINDI

IV.

NKONGSAMBA 30 OCTOBRE 1952

PRESIDENT ASSEMBLEE GENERALE NEW YORK

COMITE REGIONAL MUNGO ACCORD POPULATION OUEST CAMEROUN REJETTE SIMPLEMENT  
PUREMENT PROTESTATION ASSEMBLEE TERRITORIALE 24 COURANT MAL FONDEE DROIT  
INTERNATIONAL TUTELLE STOP DENONCE DOUALA BELL AUTEUR NEGOCIATION ACCORD  
TUTELLE 1946 STOP DOUALA BELLE ENVOYE GOUVERNEMENT FRANCAIS ET NON POPULATION  
CAMEROUNAISE STOP AFFIRME CONFIANCE UM NYOBE ENVOYE PEUPLE OPPRIME STOP SUIVRE  
PETITION INDIGENE POPULATION  
KINGUE ABEL KAMEN KOM DANIEL KAMZOU IJC COMITE OUEST CAMEROUN SOUS AUSPICES  
COMITE REGIONAL MUNGO

V.

EDEA 3 NOVEMBRE 1952

PRESIDENT 4EME COMMISSION ONU LAKE SUCCESS FIELDSTONE 7 1100 NEW YORK

POPULATION CAMEROUNAISE PROTESTE CABLOGRAMMES ENVOYES PAR VALETS  
COLONIALISTES CONTRE UM  
SANAGA MARITIME

-----